

# SERMAISE ET VOUS

Edition n° 39 - Octobre 2016

## L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS INFORME !

### DATES À RETENIR

#### 5 NOVEMBRE 2016

##### THÉ DANSANT

Organisé par le Comité des Fêtes  
Renseignements ☎ 07 64 08 61 35

#### 11 NOVEMBRE 2016

##### COMMÉMORATION ARMISTICE

Organisée par la Municipalité  
Renseignements ☎ 01 64 59 82 27

#### 16 NOVEMBRE 2016

##### REUNION PUBLIQUE SUR LE PLU

Organisée par la Municipalité  
19H30 à la salle des mariages  
Renseignements ☎ 01 64 59 82 27

#### 26 NOVEMBRE 2016

##### REPAS DES ANCIENS

Organisé par le CCAS  
Renseignements ☎ 01.64.59.42.47

#### 27 NOVEMBRE 2016

##### LOTO

Organisé par le Comité des Fêtes  
Renseignements ☎ 07 64 08 61 35

#### 3 DECEMBRE 2016

##### TÉLÉTHON

Organisé par la municipalité, le comité des fêtes & les associations  
Renseignements ☎ 06 76 06 06 03

#### 16 DECEMBRE 2016

##### MARCHÉ DE NOËL

Organisé par Ensemble Petits & Grands  
Renseignements ☎ 06 48 55 57 22

#### 21 JANVIER 2017

##### VŒUX DU MAIRE à 11h00 à la grange

Renseignements ☎ 01 64 59 82 27

#### 22 JANVIER 2017

##### GALETTE DES ANCIENS

Organisée par le Comité des Fêtes  
Renseignements ☎ 07 64 08 61 35



## HOMMAGE AUX VICTIMES DES ATTENTATS

Cet été, la France a de nouveau basculé dans l'horreur avec les attentats de Nice (14 Juillet) et de Saint Etienne du Rouvray (26 Juillet).

Avant l'ouverture du Conseil Municipal, l'équipe municipale a fait une minute de silence, empreinte d'émotion, afin de rendre hommage aux victimes de la barbarie sur la Promenade des Anglais.

Nous n'avons pas oublié non plus le prêtre Jacques Hamel, sauvagement assassiné en pleine messe au nom du fanatisme religieux.

Nos pensées vont bien sûr aux familles de toutes ces victimes innocentes.

Continuons à défendre, ensemble, les valeurs de notre pays :

Liberté - Egalité - Fraternité



## REHABILITATION ET VALORISATION ECOLOGIQUE DES MARES DE BLANCHEFACE ET DU MESNIL

Les mares de la commune de Sermaise font l'objet de toute l'attention de l'équipe municipale.

Elles doivent être rouvertes, préservées, entretenues et valorisées. L'équipe municipale souhaite réaliser des travaux de valorisation écologique des mares publiques.

Après avoir porté son attention sur la réouverture de la Mare à la Folle, la Commune porte désormais son attention sur deux mares : celle de Blancheface et celle du Mesnil, qui sont aujourd'hui en très mauvais état : végétaux envahissants, dégradation des berges...

Dans un premier temps, la commune envisage une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation et de valorisation écologique de ces deux mares.

Le coût estimatif de cette mission est estimé à 22 860,00 € HT, décomposé comme suit :



Tranche ferme (étude)	Tranche conditionnelle (travaux)	Une tranche conditionnelle (dossier Loi sur l'eau)
10 715,00 €	9 025,00 €	3 120,00 €

La Commune sollicite la participation financière du Conseil Départemental de l'Essonne et du Conseil Régional d'Ile-de-France à hauteur de 40% chacun du montant total hors taxes du coût de l'opération.

Opération	Montants en €			Subventions sollicitées		Reste à charge commune, en euros TTC
	HT	TVA 20%	TTC	CD 91 40 %	CD IDF 40 %	
Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation et de valorisation écologique des mares de Blancheface et du Mesnil	22 860,00	4 572,00	27 432,00	9 144,00	9 144,00	9 144,00

## ENQUETE PUBLIQUE



Le Conseil Municipal, a décidé de lancer une enquête du 13 au 27 Octobre 2016 préalable au déclassement du domaine public communal d'une portion du chemin rural n°33.

Cette partie est située entre la voie communale n°1 du Val Saint Germain à Montfrix et le chemin rural n°33 des Granges à Arpajon. Ce déclassement permettra de procéder aux travaux de réouverture de la mare à la Folle

## MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2016/21 FIXANT LES TARIFS DES PRESTATIONS PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Le Conseil Municipal a décidé d'ajouter les tarifs suivants pour les prestations périscolaires

☞ Pour la restauration scolaire :

- Surveillance du temps de repas des enfants sous Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sans repas : 1,31 €.
- Le quotient familial ne s'applique pas pour cette prestation.

☞ Pour la garderie :

- Une pénalité de retard de 10 euros sera appliquée pour les enfants récupérés après l'horaire de fermeture de la garderie le soir, soit 19h00. Elle a pour but de compenser le temps de travail supplémentaire que nous devons alors rémunérer à l'employé communal.

L'application du quotient familial ne se fera pas sur cette pénalité.

Le reste de la délibération n° 2016/21 du 02 Juin 2016 demeure inchangé.



## RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES



Les membres du Conseil Municipal ont décidé le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent au sein du service technique, afin d'assurer les travaux d'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux, sur une période allant du 1er octobre au 31 décembre 2016, sur le grade d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe à raison de 35 heures hebdomadaires (hors mercredi après-midi). Sa rémunération sera calculée par référence à l'Indice Brut du grade d'adjoint technique de 2ème classe selon le niveau de diplôme détenu.

## REGLEMENT INTERIEUR DU TRANSPORT SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'un règlement intérieur du transport scolaire et de l'accueil périscolaire des écoles Sarmates. Vous trouverez l'intégralité de ce texte sur le site.



## PERSONNEL INTERVENANT SUR LE GROUPE SCOLAIRE GEORGES DEBONO

L'évolution des conditions d'exercice des missions de nos agents communaux nécessite de revoir l'organisation de leur temps de travail, notamment eu égard aux ajustements nécessaires quant au temps de travail pendant les congés scolaires et aux horaires des TAP (Temps d'Accueil Périscolaire).



Il est donc validé de mettre en place l'annualisation du temps de travail de l'ATSEM, de l'agent d'animation et du personnel technique intervenant dans les écoles maternelle et élémentaire Georges Debono, à compter du 1er septembre 2016.

Les modalités de cette annualisation sont les suivantes :

- L'article 1er du décret n°2000-815 du 5 août 2000 dispose que la durée de travail effectif est fixée à 35 heures par semaine.
  - Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures (1600 heures + 7 heures de solidarité).
- La durée de travail à temps complet est fixée à 35 heures par semaine mais le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée de travail annuelle effective de 1607 heures.

Ainsi, à Sermaise, les agents doivent faire 1607 heures annuelles de travail effectif.

## RESTAURATION DE L'ÉGLISE – « SAUVONS LE PATRIMOINE DE SERMAISE »



Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le dossier préalable au lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire pour la restauration de l'église de Sermaise, avec la Fondation du Patrimoine et l'association « Sauvons le patrimoine de Sermaise ».



Retrouvez cette association sur son nouveau site : <http://www.sermaisepatrimoine.fr/>

## LES BREVES D'ACTUALITÉ

### INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le **31 décembre 2016** en Mairie pour que votre inscription soit effective le 1er mars 2017.



	1 <sup>er</sup> Tour	2 <sup>ème</sup> Tour
<b>Dates élections présidentielles</b>	<b>Dimanche 23 avril 2017</b>	<b>Dimanche 7 mai 2017</b>
<b>Dates élections législatives</b>	<b>Dimanche 11 juin 2017</b>	<b>Dimanche 18 juin 2017</b>

### DEMANDE DE PASSEPORT

Toute demande de passeport est à faire à la **Mairie de Dourdan**.  
Prise de RDV obligatoire au 01-60-81-14-14.



## DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE



Nous vous rappelons que le délai d'obtention pour le renouvellement ou la création d'une carte d'identité est d'environ trois semaines (hors vacances scolaires). Nous vous conseillons donc de prévoir l'établissement de celle-ci assez longtemps à l'avance (déplacements, vacances, ...).

## SIBSO – SERVICE D'ASTREINTE

Pour tout problème relatif à l'assainissement (obstruction, débordement,...) et à la rivière (pollution, bief à sec, inondations,...), vous pouvez, en dehors des heures d'ouverture de la Mairie, contacter le SIBSO qui dispose d'un service d'astreinte au 01-64-59-47-42.



## LE PLU

Après plusieurs mois de travail de la commission PLU, de nombreuses concertations avec les services de l'Etat, nous sommes enfin en mesure de vous présenter notre futur Plan Local d'Urbanisme au cours d'une réunion publique, prévue le 16 novembre à 19H30 à la salle des mariages.

Au cours de cette réunion, nous vous présenterons les enjeux de notre PLU et comment nous envisageons l'évolution de notre commune pour les 15 prochaines années.

Cela sera un moment d'échange et de concertation avec l'ensemble des habitants, avant l'arrêt du PLU en Conseil Municipal.

Nous vous attendons donc nombreux !

## PHYTO CITE



Depuis 2016, élus et personnels communaux se sont engagés pour réduire considérablement l'utilisation des produits phytosanitaires sur notre commune. Cet effort est aujourd'hui récompensé par l'obtention des 4 trèfles du diplôme Phyt'eaux cité, avec la mention zéro phyto.

Nous vous rapelons qu'à partir de janvier 2017, l'article 68 de la loi relative à la transition énergétique interdit l'emploi par les personnes publiques des produits phyto sanitaires, pour l'entretien des espaces verts, forêts et promenades accessibles au public, ainsi que sur les voiries. Ces mêmes produits seront également interdits à la vente en libre service aux particuliers à partir de janvier 2017.



## CHAMPIONNAT DE FRANCE D'EQUITATION



Nous avons été informés par la Fédération Française d'Équitation, qu'une cavalière de notre commune Carine APIGALLI a brillamment participé au Championnat de France d'Équitation.

Carine a obtenu la troisième place dans la discipline : Complet d'équitation, Championnat Major Amateur 3.

Conquérir un titre ou une médaille lors du championnat de France est un évènement majeur dans la vie d'un cavalier. Cette performance concrétise le travail quotidien mené par le club dans un but éducatif et sportif.

L'équipe municipale félicite Carine pour ses résultats dans ses activités équestres.

Un grand BRAVO !



## ERDF DEVIENT ENEDIS – LE COMPTEUR LINKY

Linky est la nouvelle génération de compteurs d'Enedis.



C'est un compteur communicant, ceci signifie qu'il peut recevoir des ordres et envoyer des données sans l'intervention physique d'un technicien. Il a été conçu pour faciliter la vie des clients d'Enedis. La pose des compteurs communicants Linky a commencé le 1er décembre 2015.

L'objectif est de remplacer 90 % des anciens compteurs dans 35 millions de foyers en France d'ici 2021

**Lors du remplacement, ni le compteur, ni sa pose, ne seront facturés au client.**

**Le déploiement sur la commune de Sermaise est prévu en 2019.**

Pourquoi faut-il changer de compteur : grâce à ses caractéristiques, le compteur LINKY rend possible la mise en place de nouveaux services accessibles à tous : télé-relevé des compteurs, adaptation de la puissance à distance, accès à vos données de consommation pour mieux la maîtriser, nouvelles offres des fournisseurs d'énergie et de service (pilotage des appareils de la maison).

<http://www.enedis.fr/linky-le-compteur-communicant-derdf>